



Comité d'Animation de Keraliès (CAKE) – RNA : W223001750

Tél. 06 70 80 91 70 - Mail : contact.orfni@gmail.com

Règlement du défi des ORFNI 2020 (Objets Roulants Flottants Non Identifiés)

ARTICLE I - OBJET DE LA MANIFESTATION

Le CAKE organise le 2 août 2020 un parcours entre l'Île-Grande et Landrellec sur la commune de Pleumeur-Bodou. Le départ aura lieu sur le parking de Pors Gelen (Île-Grande). L'arrivée se fera au parking du port à Landrellec.

ARTICLE II - MODALITES D'INSCRIPTION

a) Les inscriptions

Elles seront prises en compte à partir du 15 janvier, seront enregistrées par ordre chronologique d'arrivée et ne seront validées qu'accompagnées du règlement complet des droits (50 € par embarcation à l'ordre de l'association). Le comité d'organisation s'autorise à clôturer les inscriptions s'il le juge utile.

Au plus tard sept jours avant la date prévue de la manifestation, la liste nominative de l'équipage devra être finalisée. Toute nouvelle inscription d'équipier supplémentaire sera toutefois tolérée jusqu'au jour "J".

b) Le droit à l'image

Les participants acceptent d'être filmés ou photographiés pour les besoins promotionnels de la manifestation.

c) Désistement, report, annulation

Désistement : en cas de désistement, quel que soit le motif de celui-ci, le montant des droits d'inscription ne pourra être remboursé par l'organisation

Report : en cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter l'épreuve à une date ultérieure. Dans ce cas particulier, aucune indemnité ne sera due en cas de désistement des concurrents.

Annulation : les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve à tout moment en cas de force majeure. Aucune indemnité ne sera reversée aux concurrents dans cette hypothèse.

ARTICLE III – L'EMBARCATION - L'EQUIPAGE

a) Conception et conformité de l'embarcation

Chaque embarcation est nominative et son nom doit être clairement inscrit sur l'embarcation ainsi que sur le formulaire d'inscription. Elle doit être identifiable par un numéro qui lui est remis par l'organisation sous forme d'autocollants (format A4). Il faut donc prévoir un support visible sur les 2 côtés de l'embarcation.

De conception artisanale, l'embarcation n'est propulsée sur l'eau que par la force humaine ou naturelle (rames, pédalo, courant, ...). Aucun moteur électrique, thermique ou autre n'est autorisé. Aucune voile n'est autorisée.

Sur les parties terrestres, l'embarcation devra rouler sur le sol, en aucun cas elle ne devra être portée par l'équipage.

L'embarcation doit être solide, pouvant résister aux chocs, Elle doit être insubmersible et comporter au moins deux caissons étanches ou deux éléments indépendants assurant sa bonne flottabilité.

L'embarcation doit posséder **deux cordes de 10 m**, une fixée à l'avant, une autre à l'arrière. L'embarcation ne doit comporter aucun angle saillant, ni aspérité susceptibles d'être dangereux. Elle doit avoir un poids et un gabarit permettant à l'équipage seul de la déplacer avec une totale autonomie et une grande aisance sur terre et sur l'eau. L'embarcation ne devra pas excéder 2.50 m de large et 2.50 m de hauteur (ou mat amovible) ; la longueur n'est pas limitée.

Tout foyer (barbecue, feu d'artifice, fumigène, ...) est formellement interdit sur les embarcations.

b) Conformité de l'équipage

Tous les participants doivent être des nageurs accomplis.

Chaque équipage doit posséder au moins **un couteau** permettant de trancher éventuellement un cordage. Il doit également être équipé d'un **téléphone portable** chargé et placé dans une housse étanche afin de pouvoir contacter à tout moment l'organisation ou la sécurité.

Il doit être composé de 4 équipiers au minimum et de 6 au maximum. Le remplacement d'un équipier, non inscrit, en cours de parcours est interdit.

Le port du gilet de sauvetage (modèle homologué) est obligatoire tout au long du parcours. Le port de bottes est strictement interdit.

La manifestation est interdite aux mineurs, sauf dérogation écrite et accord parental dégageant toute responsabilité à l'association organisatrice de cette épreuve.

ARTICLE IV - LA SECURITE

La sécurité est basée sur le respect intégral du règlement. La signature du formulaire d'inscription signifie l'acceptation du présent règlement. Le capitaine est responsable de son équipe.

a) A terre

Une commission de contrôle est chargée de contrôler l'application stricte du règlement, donc des consignes de sécurité. La commission valide la conformité de l'embarcation et de l'équipage. Se présenter au moins une heure avant le départ (accueil à partir de 10h00). La validation est indispensable pour participer à la manifestation.

Une embarcation jugée non conforme ne pourra pas prendre le départ.

b) Sur l'eau

La sécurité sur l'eau est sous la responsabilité de l'association organisatrice. Il ne peut être admis de système de sécurité individuel. Les équipages doivent suivre scrupuleusement les consignes des organisateurs et porter constamment leur gilet de sauvetage.

ARTICLE V – LA TRAVERSEE

a) Le départ

Le départ se fera de façon échelonnée (toutes les 2 à 3 minutes) le dimanche 2 août 2020 à partir de 15H30, parking de Pors Gelen à l'Île-Grande. Aucun retard ne sera toléré.

b) Le parcours

Des consignes et des indications seront données le jour du départ selon l'état de la mer. Elles devront être respectées par les équipages. En cas d'échouage sur le parcours, il est conseillé à l'équipage de rester accroché à l'embarcation et d'attendre les secours pour regagner la terre ferme. Dans tous les cas, l'embarcation devra être retirée sous la responsabilité de l'équipe engagée.

Cette manifestation doit se faire sous le signe du respect intégral de l'environnement (site classé Natura 2000). Nous vous demandons de ne rien jeter et d'utiliser des sacs poubelle que vous débarquerez à l'arrivée.

c) La traversée

Le parcours maritime est libre (hormis chenal indiqué à l'arrivée). L'embarcation devra remonter la plage jusqu'au parking du port à Landrélec où se situe la ligne d'arrivée

ARTICLE VI – A L'ARRIVEE

a) Le retrait des embarcations

Les embarcations seront retirées du parking du port de Landrélec au plus tard à midi le lendemain de la manifestation.

b) Classements et remise des prix

Deux classements seront établis :

- sur l'équipage (chorégraphies, animations, déguisements, mixité, ...).
- sur l'embarcation (décoration, originalité, mode de propulsion, ...).

Un trophée est remis au gagnant de chacun de ces 2 classements. En complément le **challenge des ORFNI** sera remis à l'équipage ayant la meilleure note au cumul des points de ces deux classements. Ce challenge devra être remis en jeu l'année suivante.

La remise des prix se déroulera vers 19h.

L'association se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Fait à Pleumeur-Bodou, le 15 janvier 2020.